

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de STRID

Tenue le jeudi 14 octobre 2021 à la salle polyvalente d'Yvonand

M. le président, J.-Ph. Petitpierre ouvre l'assemblée générale extraordinaire et fait le constat qu'elle peut siéger valablement, la convocation ayant été envoyée dans le délai de 20 jours, le 17 septembre 2021.

Il invite le syndic de la commune hôte d'Yvonand à prendre la parole :

Celui-ci souhaite la bienvenue à Yvonand à toute l'assemblée. Yvonand se félicite de pouvoir bénéficier des services de STRID SA, orientée solutions et cherchant le bien-être de ses actionnaires. STRID SA est souvent citée en exemple. Ce constat est sans aprioris et pas en liens avec le fait que l'orateur est membre sortant du CA. Il ne va pas prendre plus de temps à l'assemblée, les membres présents connaissant Yvonand, petite cité de 3500 habitants cherchant à mettre en adéquation ses infrastructures avec les besoins anciens et nouveaux de ses habitants.

Le président reprend la parole et indique que 35 actionnaires sont représentés ce soir, ce qui représente un total de 4'653 voix.

Sont excusées les communes de :

Champagne, Villars-Epeney, Ursins, Cronay, Orzens, Cuarny, Novalles et Essertine-sur-Yverdon

Parmi les invités :

COSEDEC, VADEC, SIDP, TRIDEL et SADEC se sont également excusés.

M. Daniel Burri, ancien président est également excusé.

Le président salue la présence des deux invités suivants :

M. Frédéric Gabriel qui représente VALORSA et Daniel Duperrex ancien Administrateur.

Sans remarque particulière, l'ordre du jour est considéré comme accepté et l'Assemblée peut donc délibérer.

1. Désignation du secrétaire et des scrutateurs de l'Assemblée.

M. Burkhard Marc-André est désigné Secrétaire de l'assemblée, le procès-verbal est tenu par M. Philippe Jacobi.

Les scrutateurs sont messieurs Faivre de Ballaigues et Holzer de Provence.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2021

Le PV est accepté à l'unanimité sans abstention ni opposition.

3. Rapport du Conseil d'administration sur le renouvellement du Conseil et la situation des candidatures annoncées.

L'article 18 des statuts précise que :

Le conseil d'administration est composé de 3 à 9 membres, qui sont nommés par l'assemblée générale pour une durée correspondant à celle d'une législature communale vaudoise, soit en principe pour 5 ans.

Les administrateurs doivent être actionnaires ou représentants désignés par une personne morale, de droit public ou privé, qui est elle-même actionnaire.

Le renouvellement général du conseil d'administration a lieu lors d'une assemblée générale qui est tenue dans les 4 mois suivants l'entrée en fonction des nouvelles autorités communales ; les administrateurs anciens restent en fonction jusqu'à la date de cette assemblée.

Les personnes qui se sont proposées répondent aux critères posés par les statuts. Dix candidats ont été présentés initialement par des actionnaires. La commune de Valeyres-sur-Montagny a décidé de retirer la candidature de Mme Descamps et se réserve pour une future législature. Aucun.e autre candidat.e ne s'est présenté.e entretemps.

4. Détermination du nombre des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration propose:

"L'Assemblée générale décide de maintenir à 9 le nombre des membres du Conseil d'administration".

Le président demande à l'assemblée de voter sur le maintien du nombre de 9 membres pour le CA :

Cette proposition est acceptée à une grande majorité, avec une abstention et aucune voix opposée.

5. Présentations des candidat(e)s.

La présentation a été distribuée. Il est demandé si quelqu'un dans l'assemblée veut rejoindre la liste des candidats à l'élection du CA. Personne ne se manifeste.

Les descriptions des candidates et candidats ont été envoyées, la lecture de ces descriptions n'est pas demandée.

6. Election des membres du Conseil d'administration pour la période 2021 - 2026

La liste des candidats se compose des personnes suivantes :

- Monsieur Berthoud Serge
- Madame Di Dario Sylvie
- Monsieur Hug Roger
- Monsieur Moser Philippe
- Monsieur Pahud Yvan
- Monsieur Perrin Nicolas
- Monsieur Petitpierre Jean-Philippe
- Madame Piguet Eliane
- Madame Tuosto Brenda

Une élection tacite est proposée par le président. Personne dans l'assemblée ne s'oppose à cette proposition, les personnes ci-dessus sont donc élues tacitement au conseil d'administration. Le président félicite les élus.

7. Election du président / de la présidente du Conseil d'administration.

La parole est passée au vice-président. Le président du CA doit être choisi parmi les membres du CA précédemment élus.

M. J.-Ph. Petitpierre de la commune d'Orges est candidat à la présidence et à sa propre succession.

M. Cédric Roten, syndic de Sainte-Croix demande la parole et propose Mme Brenda Tuosto comme candidate à la présidence du Conseil d'administration. Il lui semble important que le président ou la présidente du CA soit membre d'une municipalité installée.

Une élection est effectuée avec les bulletins auparavant distribués.

Après dépouillement des bulletins sous le regard des scrutateurs, le vice-président prend la parole et annonce à l'assemblée que Mme B. Tuosto est élue avec la majorité absolue à la présidence du conseil d'administration. Le nombre de voix rentrées s'élève à 4'625, la majorité absolue à 2'314 voix. M. J.-Ph. Petitpierre récolte 2283 voix, Mme. B. Tuosto 2'342 voix.

Il félicite Mme B. Tuosto et remercie le président sortant pour son engagement durant toutes ces années à la présidence.

8. Prise de congé des membres du Conseil d'administration sortant de charge.

Le Président prend congé des 3 membres sortant du conseil et les remercie pour leurs engagements et leurs apports durant toutes leurs années de service au sein du conseil d'administration.

M. M.-A. Burkhard prend la parole : Il termine avec émotion ce mandat d'administrateur de STRID SA en lien avec son dicastère des travaux et environnement à la ville d'Yverdon. La déchetterie communale fonctionne, il souhaite beaucoup de plaisir au futur conseil d'administration et envisage l'avenir de manière sereine pour STRID SA.

M. Ph. Duvoisin prend la parole et exprime le plaisir qu'il a eu à participer au conseil d'administration de STRID. STRID ne se limite pas à son Conseil d'administration, mais est également constitué d'une direction, d'un bureau qui effectuent un travail pour lequel il leurs est reconnaissant. Les problèmes ont toujours été mis sur la table et résolus ensemble dans une bonne entente. Il souhaite un bel avenir à la future équipe du Conseil d'administration.

Mme V. Duvoisin remercie l'assemblée pour la confiance qui lui a été accordée pendant les 5 années de législature passées avec ses collègues au conseil d'administration, elle exprime son plaisir d'avoir pu travailler dans une ambiance à la fois dynamique et conviviale.

9. Divers et propositions individuelles.

Aucune proposition individuelle n'étant faite, le président clos l'assemblée à 20h39 et remercie la commune hôte d'Yvonand pour son hospitalité.

Une partie conviviale attend ensuite les membres de l'assemblée.

STRID SA

La présidente

B. Tuosto

Le président sortant

J.-P. Petitpierre

Yverdon-les-Bains, le 05.11.2021